

# LA RUN DES FILLES

## RÈGLEMENT

### Art.1-PRÉSENTATION :

L'association TO JAF et la SAS BAM SUD-EST organisent :

**LA RUN DES FILLES : le 14 Septembre 2024.** Départ à 19 h 30 sur la commune de L'ISLE SUR LA SORGUE.

**Temps limite :** 1 heure. Épreuve **exclusivement féminine.**

**Renseignements sur le site :** [www.agence-bamsudest.com](http://www.agence-bamsudest.com) ou par mail à [contact@bamsudest.com](mailto:contact@bamsudest.com)

### Art.2-INSCRIPTIONS/MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTION :

Auprès de la société BAM Sud-est : [www.agence-bamsudest.com](http://www.agence-bamsudest.com)

**10€ jusqu'à 00 h 00 la veille la course, 12€ le jour même (heure limite des inscriptions : ½ heure avant le départ).**

L'événement est ouverte aux licenciées et non licenciées à partir de 13ans : soit née avant le 31/12/2011.

**Il est expressément rappelé que les inscrites participent à l'événement sous leur propre responsabilité.**

La participation des enfants (**LA RUN DES KIDS**) est soumise à la responsabilité de leur(s) parent(s), une décharge devra être signée et présentée par les parents. La participation à la course enfants est de 2€ par enfant. Aucun classement.

**Parcours Enfants (1Km) :** Réservé aux enfants nés (e)s entre le 1 janv. 2012 et le 31 déc. 2019.

**Il est expressément rappelé que les enfants participent à l'événement sous la responsabilité de leur(s) parent(s).**

### Art.-3 : ASSURANCE DE L'ÉVÈNEMENT :

Responsabilité civile souscrite auprès de la FSGT.

Les licenciées bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participantes de s'assurer personnellement.

### Art.-4 : RAVITAILLEMENTS :

Aux environs du Km 1,2, du Km 2,4, du Km 3,6 et à l'arrivée.

### Art.-5: SÉCURITÉ PARCOURS :

Assurée par des signaleurs dûment déclarés auprès des Préfectures ou Sous-Préfectures de Vaucluse. Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée. Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course toute concurrente paraissant inapte à poursuivre l'épreuve. Les concurrentes sont tenues d'emprunter la partie droite de la chaussée et de respecter le code de la route.

### Art.-6:CLASSEMENTS/RÉCOMPENSES :

Un « lot » sera remis à chaque participante lors du retrait de son dossard.

Récompense sous forme de tombola géante. Tirage au sort grâce au numéro du dossard.

### Art.- 7: DROIT À L'IMAGE :

"J'autorise expressément les organisateurs de la RUN DES FILLES ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à la course LA RUN DES FILLES, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée", conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978.

### Art.-8: CAS DE FORCE MAJEURE :

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de crise sanitaire ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

### Art.-9 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT :

Toute participante reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de se voir refuser l'accès à l'événement.

